



Cas pratique

Cours : Introduction au droit

Énoncé :

Pour chacune des situations décrites ci-dessus, indiquez la juridiction compétente, en précisant si celle-ci statuera en premier et dernier ressort, ou seulement en premier ressort:

Question 1 : Paul et Marie se sont mariés le 31 mai 2012. Ils ne s'entendent plus depuis plusieurs années et souhaitent se séparer définitivement.

Quelle est la juridiction compétente ?

Réponse 1 : Tribunal judiciaire (JEX)

Réponse fausse

Réponse 2 : Tribunal judiciaire (JAF)

Réponse juste

Réponse 3 : Tribunal judiciaire (JCP)

Réponse fausse

Réponse 4 : Tribunal de commerce

Réponse fausse

Réponse 5 : Tribunal paritaire des baux ruraux

Réponse fausse

Réponse 6 : Tribunal des affaires de sécurité sociale

Réponse fausse

Réponse 7 : Conseil de Prudhommes

Réponse fausse

Réponse 8 : Cour d'assises

Réponse fausse

Réponse 9 : Tribunal correctionnel

Réponse fausse

Réponse 10 : Tribunal de police

Réponse fausse

Réponse 11 : Tribunal administratif

Réponse fausse

Sous quel ressort le jugement est-il rendu ?

Réponse 12 : Premier ressort

Réponse juste

Réponse 13 : Premier et dernier ressort

Réponse fausse

Commentaire : S'agissant d'une question relative au droit de la famille (mariage - divorce), c'est le Tribunal judiciaire qui est exclusivement compétent, à charge d'appel.

Question 2 : La société Etoile, grossiste, livre à la société Pénélope, qui possède une papeterie rue du Donjon à Paris, 5000 cartes postales à 0,70 ct pièce. Pénélope, bien qu'ayant fait un excellent bénéfice en revendant les cartes postales, refuse de payer son fournisseur.

Quelle est la juridiction compétente ?

Réponse 1 : Tribunal judiciaire

Réponse fausse

Réponse 2 : Tribunal de commerce

Réponse juste

Réponse 3 : Tribunal paritaire des baux ruraux

Réponse fausse

Réponse 4 : Tribunal des affaires de sécurité sociale

Réponse fausse

Réponse 5 : Conseil de Prudhommes

Réponse fausse

Réponse 6 : Cour d'assises

Réponse fausse

Réponse 7 : Tribunal correctionnel

Réponse fausse

Réponse 8 : Tribunal de police

Réponse fausse

Réponse 9 : Tribunal administratif

Réponse fausse

Sous quel ressort le jugement est-il rendu ?

Réponse 10 : Premier ressort

Réponse fausse

Réponse 11 : Premier et dernier ressort

Réponse juste

Commentaire : Les deux sociétés sont des sociétés commerciales, qui accomplissent des actes de commerce (achat pour revendre). C'est donc le Tribunal de commerce qui est compétent. Le taux de ressort étant de 4 000 €, ce litige, qui porte sur une somme inférieure, sera donc a priori jugé en premier et dernier ressort par le Tribunal (sauf si la demande de la société Etoile porte sur un montant supérieur, par exemple en indemnisation de son préjudice).

Question 3 : Alain a prêté toutes ses économies (6 000 €) à son ami Laurent. Depuis ce jour il n'a plus de nouvelles de Laurent, qui fait répondre par sa secrétaire qu'il le rappellera.

Quelle est la juridiction compétente ?

Réponse 1 : Tribunal judiciaire

Réponse juste

Réponse 2 : Tribunal de commerce

Réponse fausse

Réponse 3 : Tribunal paritaire des baux ruraux

Réponse fausse

Réponse 4 : Tribunal des affaires de sécurité sociale

Réponse fausse

Réponse 5 : Conseil de Prudhommes

Réponse fausse

Réponse 6 : Cour d'assises

Réponse fausse

Réponse 7 : Tribunal correctionnel

Réponse fausse

Réponse 8 : Tribunal de police

Réponse fausse

Réponse 9 : Tribunal administratif

Réponse fausse

Sous quel ressort le jugement est-il rendu ?

Réponse 10 : Premier ressort

Réponse juste

Réponse 11 : Premier et dernier ressort

Réponse fausse

Commentaire : Il s'agit d'une action personnelle portant sur un montant supérieur à 5 000 €. C'est donc le Tribunal judiciaire en vertu de sa compétence générale, qui sera compétent. Le taux de ressort étant atteint (5 000 €), le Tribunal statuera à charge d'appel.

Question 4 : François a été hospitalisé pour une fracture du tibia, et il a contracté à l'hôpital public une infection nosocomiale

Quelle est la juridiction compétente ?

Réponse 1 : Tribunal judiciaire

Réponse fausse

Réponse 2 : Tribunal de commerce

Réponse fausse

Réponse 3 : Tribunal paritaire des baux ruraux

Réponse fausse

Réponse 4 : Tribunal des affaires de sécurité sociale

Réponse fausse

Réponse 5 : Conseil de Prudhommes

Réponse fausse

Réponse 6 : Cour d'assises

Réponse fausse

Réponse 7 : Tribunal correctionnel

Réponse fausse

Réponse 8 : Tribunal de police

Réponse fausse

Réponse 9 : Tribunal administratif

Réponse juste

Sous quel ressort le jugement est-il rendu ?

Réponse 10 : Premier ressort

Réponse juste

Réponse 11 : Premier et dernier ressort

Réponse fausse

Commentaire : Il s'agit d'un litige opposant un particulier à un établissement public. C'est donc le Tribunal administratif qui sera compétent. Sa décision sera susceptible d'appel.

Question 5 : Rose est propriétaire d'un logement dont le locataire n'a pas payé le loyer (500 €) depuis 3 mois

Quelle est la juridiction compétente ?

Réponse 1 : Tribunal judiciaire

Réponse juste

Réponse 2 : Tribunal de commerce

Réponse fausse

Réponse 3 : Tribunal paritaire des baux ruraux

Réponse fausse

Réponse 4 : Tribunal des affaires de sécurité sociale

Réponse fausse

Réponse 5 : Conseil de Prudhommes

Réponse fausse

Réponse 6 : Cour d'assises

Réponse fausse

Réponse 7 : Tribunal correctionnel

Réponse fausse

Réponse 8 : Tribunal de police

Réponse fausse

Réponse 9 : Tribunal administratif

Réponse fausse

Sous quel ressort le jugement est-il rendu ?

Réponse 10 : Premier ressort

Réponse fausse

Réponse 11 : Premier et dernier ressort

Réponse juste

Commentaire : Les litiges relatifs aux baux d'habitation entrent dans la compétence exclusive du Tribunal judiciaire. La somme en jeu (1 500 €) n'atteignant pas le taux de ressort, le Tribunal statuera donc en premier et dernier ressort (sans appel). Seul un pourvoi en cassation (portant sur une question de droit) sera donc possible pour contester le jugement.

Question 6 : Dans un accès de jalousie furieuse, Bertrand a tué son épouse.

Quelle est la juridiction compétente ?

Réponse 1 : Tribunal judiciaire

Réponse fausse

Réponse 2 : Tribunal de commerce

Réponse fausse

Réponse 3 : Tribunal paritaire des baux ruraux

Réponse fausse

Réponse 4 : Tribunal des affaires de sécurité sociale

Réponse fausse

Réponse 5 : Conseil de Prudhommes

Réponse fausse

Réponse 6 : Cour d'assises

Réponse juste

Réponse 7 : Tribunal correctionnel

Réponse fausse

Réponse 8 : Tribunal de police

Réponse fausse

Réponse 9 : Tribunal administratif

Réponse fausse

Sous quel ressort le jugement est-il rendu ?

Réponse 10 : Premier ressort

Réponse juste

Réponse 11 : Premier et dernier ressort

Réponse fausse

Commentaire : S'agissant d'une infraction au droit pénal, ce sont les juridictions répressives qui sont compétentes. C'est ici la Cour d'assises qui sera saisie, puisqu'il est question d'un meurtre, qui entre dans la catégorie des crimes qui sont les infractions les plus graves. Le verdict sera susceptible d'appel devant la Cour d'assises d'appel